INFORMATION

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L AGRICULTUREET DE LA PECHE

Direction générale de l'alimentation **Service de la prévention des risques sanitaires de la production primaire** **Sous-direction de la santé et de la protection animales** **Bureau de la santé animale** Adresse : 251, rue de Vaugirard 75 732 PARIS CEDEX 15 Dossier suivi par : Pauline Favre Tél. : 01 49 55 84 57 Courriel institutionnel : bsa.sdspa.dgal@agriculture.gouv.fr Réf. Interne : BSA/0810071/PF MOD10.22 A 03/09/08	**NOTE DE SERVICE** **DGAL/SDSPA/N2008-8274** **Date: 29 octobre 2008**

Date de mise en application : immédiate
Abroge et remplace : note de service DGAL/SDSPA/N°2008-8025 du 04 février 2008
Date limite de réponse : sans objet
Nombre d'annexe : 0
Degré et période de confidentialité : tout public

Objet : Abrogation de la note de service DGAL/SDSPA/N°2008-8025 du 04 février 2008

Références :

- Note de service DGAL/SDSPA/N°2008-8025 du 04 février 2008

Résumé : La note de service DGAL/SDSPA/N°2008-8025 du 04 février 2008, relative à la pénurie de tuberculine intervenue de janvier à avril 2008, est abrogée.

Mots-clés : Tuberculose – tuberculine

Destinataires	
Pour exécution : - Directeurs départementaux des services vétérinaires - Directeurs départementaux des services vétérinaires des chefs lieux de régions	**Pour information :** - Préfets - Inspecteurs généraux interrégionaux - Brigade nationale d'enquêtes vétérinaires

La note de service DGAL/SDSPA/N°2008-8025 du 04 février 2008, relative à la pénurie de tuberculine, est abrogée.

En effet les mesures mentionnées dans cette note visaient à gérer la pénurie de tuberculine intervenue au premier semestre 2008, et sont devenues obsolètes depuis le retour de la tuberculine sur le marché fin avril 2008.

La Directrice Générale Adjointe
C.V.O.

Monique ELOIT